



Comité de pilotage Natura 2000 du 11 décembre 2020
ZSC du Massif forestier de Haguenau
ZPS de la forêt de Haguenau
En Visio conférence

Participants	Organisme-Fonction représentés
Patrice BONNEVILLE	Sous-Préfecture-de Haguenau-Wissembourg
Christophe STURTZER	Conseiller délégué Haguenau
Françoise DELCAMP	Conseillère déléguée Haguenau
Wilhelm GALLI	Adjoint au Maire d'Oberhoffen-sur-Moder
Philippe BOEHLER	Maire de Forstfeld
Danielle HORY	Mairie de Schirrhoffen
Adeline EBERLE	Communauté de communes du Pays de Niederbronn les Bains
Elsa GRANDEMANGE	PETR de l'Alsace du Nord
Denis SCHWAB	Service Milieux naturels - CD 67
Marthe JACKY	Chambre d'agriculture
Jean-Marc PFRIMMER	FDSEA du Bas-Rhin, Président FDSEA canton de Haguenau
Muriel BRETON	Responsable Environnement Haguenau Saverne ONF
Florence BUCHER	Responsable UT de Haguenau - ONF
Sandrine FARNY	Chargée de mission Natura 2000 - DDT 67
Emilie HENNIAUX	Agence de l'eau Rhin Meuse
Marie L'HOSPITALIER	Animatrice Natura 2000 Sycoparc
Thomas ROEMER	GEMAPI CAH
Gérard SCHALL	Association Protection Faune Flore de Haguenau et environs
Alain CORBY	Association Protection Faune Flore de Haguenau et environs
Lisa THIRIET	GEPMA
Christophe BRUA	Société Alsacienne Entomologie
Alain MASTIO	Référent local - Alsace Nature
Jean-Pierre VACHER	Responsable scientifique - BUFO
Laurent WAEFFLER	Chargé de mission - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace
Aurélia RODRIGUES	Chargée de mission Forêt et milieux naturels - Ville de Haguenau
Véronique LE TAN	Chargée de mission environnement - Ville de Haguenau



Introduction

M. Christophe STURTZER, conseiller délégué « Ville Nature » à Hagenau, excuse le Président du COPIL le Premier Adjoint de Hagenau André Erbs, se présente comme l' élu référent de la démarche Natura 2000, et présente également la conseillère déléguée **Françoise DELCAMP** à Hagenau, en charge des dossiers liés à la forêt. **M. Christophe STURTZER** présente ensuite les principaux points de l'ordre du jour, en particulier la proposition de validation de l'outil Charte Natura 2000 et le renouvellement pour 3 ans de la présidence du COPIL et de la structure animatrice pour les 2 sites Natura 2000. Les 2 animatrices Natura 2000 Véronique LE TAN et Aurélia RODRIGUES, Chargées de missions à la Ville de Hagenau se relaient ensuite pour présenter les points de l'ordre du jour.

1. Rappel

Il est précisé que le COPIL porte à la fois sur le site de la ZPS de la forêt de Hagenau et la ZSC du massif forestier de Hagenau, la majorité des actions mises en œuvre étant valables pour les deux sites et les membres de ces deux COPIL étant quasi-similaires.

Un rappel des objectifs de préservation et des emprises des deux sites est faite.

2. Etude sur le Murin à oreilles échancrées

Le COPIL de 2019 avait acté la réalisation d'une étude au profit du Murin à oreilles échancrées, pour lequel un seul gîte de reproduction situé dans les combles de la mairie est connu à ce jour sur la ZSC, avec des effectifs très réduits. **Lisa THIRIET (GEPMA)** présente l'étude réalisée sur le secteur de Hagenau en 2020, dont l'objectif était de trouver de nouveaux gîtes de reproduction du Murin à oreilles échancrées. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de réaliser des captures mais l'étude, basée sur les écoutes, a mis en évidence plusieurs sites de chasse. Si les restrictions sanitaires sont levées, les captures pourront s'effectuer l'année prochaine sur ces sites inventoriés afin d'équiper d'émetteur des femelles allaitantes et découvrir de nouveaux gîtes de reproduction.

3. Les milieux agricoles

En 2020, un nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) a été acté, dans la continuité du PAEC de 2015 arrivant à échéance. Il est rappelé que le PAEC est l'outil qui permet la mise en œuvre des contrats agricoles sur les sites Natura 2000. En 2020, seuls les exploitants engagés en 2015 ont pu s'engager à nouveau, pour des surfaces et mesures équivalentes (MAEC). Sur les 18 contrats de 2015, 11 ont fait l'objet d'un renouvellement en 2020. Ces demandes sont en cours d'instruction. Cela représente 170 hectares soit 10% de la surface agricole contractualisable.

C. BRUA (SAE) déplore le manque d'engagement des agriculteurs, en particulier sur le secteur nord de Hagenau qui présentait de belles populations d'azurés. Il est rappelé que ce n'est pas par manque de motivation des principaux exploitants concernés mais parce que leurs demandes de souscription ont été refusées par les services instructeurs de l'Etat.

Avec les dernières années de sécheresse, **C. BRUA** trouve indispensable la réalisation d'une étude globale afin d'évaluer l'évolution de ces populations d'azuré sur ce secteur emblématique.



En termes de perspectives sur les MAEC, peu de visibilité avec en 2021 le renouvellement de la PAC impliquant un nouveau cadrage et de nouvelles mesures.

S. FARNY (DDT 67) regrette l'absence de la DRAFF et le service agricole de la DDT 67 qui auraient pu apporter un éclairage sur la situation.

3. Les milieux forestiers

3.1 La trame de vieux bois

Il est rappelé que la trame de vieux bois est une des actions prioritaires du DOCOB de la ZPS, en particulier pour les oiseaux cavernicoles. Le principe est de créer des stations d'arbres à hautes valeurs écologiques espacés au maximum d'1 kilomètre. Cette action fait l'objet d'un contrat Natura 2000 spécifique, mis en place pour 30 ans. Ce projet a évolué au fur et à mesure des échanges entre propriétaires et gestionnaire pour aboutir au final à 17 stations réparties en 10 îlots et 7 stations d'arbres disséminés. Un cadrage a été nécessaire avec les propriétaires pour limiter l'impact économique, en particulier pour les chênes, du fait du risque de dépréciation économique sur une période aussi longue. Cette trame sera constituée au final de 513 arbres de diamètre moyen de 58 cm. La finalisation, prévue au 1^{er} semestre 2020, a été reportée d'une année du fait du confinement qui a repoussé à la fin de l'été 2020 la validation sur le terrain avec les co-propriétaires de la forêt indivise de Haguenau et le service instructeur de la DDT 67. Le dépôt du formulaire de demande de subvention sera déposé par l'ONF début 2021 auprès de la DDT 67, après une ultime vérification sur le terrain des arbres sélectionnés. En perspective, il s'agira de continuer la trame sur l'ensemble du massif forestier.

A. MASTIO (Alsace Nature) relève qu'il y a eu beaucoup de coupes en forêt ces dernières années et demande à être rassuré. **F. BUCHER (ONF)** assure pourtant que les prélèvements sont les mêmes depuis 30 ans, auxquels se sont rajoutés les coupes de frênes liés à la chalarose. **F. BUCHER** et **M. BRETON (ONF)** actent néanmoins une présentation annuelle, dans le cadre de ce COPIL, sur les actions de l'ONF en faveur des espèces patrimoniales et l'état de l'exploitation de la forêt.

Un suivi des populations de pics devra être mis en place rapidement, et **J.P. VACHER (BUFO)** rappelle l'intérêt de se rapprocher du Muséum d'Histoire Naturel pour la mise en place d'une opération de suivi standardisé. **L. WAEFFLER (LPO)** intervient pour rappeler la nécessité de l'indépendance des résultats d'une telle étude et que la LPO y soit associée étroitement.

3.2 Les mares forestières de la ZSC

Il est rappelé l'inventaire et la caractérisation des points d'eau temporaires ou permanents intra forestiers réalisés dans la ZSC en 2019 dans le cadre d'un stage et qui avait fait l'objet d'une présentation au COPIL de 2019. La constitution d'un réseau de mares propices à l'accueil du Triton crêté est en effet une des actions du DOCOB de la ZSC en faveur de cette espèce. En 2020, dans le cadre d'un nouveau stage, un travail de priorisation des travaux et aménagements a été réalisés, ainsi que la mobilisation d'acteurs et outils. Le centre du Massif forestier est priorisé afin de reconstituer un réseau de mares Nord Sud intra forestier. Ainsi, un projet d'aménagement d'une ornière en eau située sur un ancien chemin forestier a été soumis à l'ONF qui l'étudiera prochainement pour éventuellement mobiliser un contrat Natura 2000. Une mare temporaire située à proximité de cette ornière a fait l'objet d'une intervention avec un petit groupe de bénévoles afin de la surcreuser. En effet, étant alimentée par la nappe phréatique, cela permettrait de prolonger la présence en eau à la sortie de l'hiver, dans un contexte où le toit de la nappe phréatique est à la baisse. Une demande auprès des autorités militaires pour intervenir sur le camp militaire d'Oberhoffen n'a pas pu être accordée. Il



s'agissait d'anciens réservoirs à incendies qui avez été identifiés comme pouvant faire l'objet d'aménagements en faveur des batraciens.

E. HENNIAUX (Agence de l'eau Rhin Meuse) intervient pour rappeler que l'Agence peut financer à hauteur de 80% des projets conséquents, respectant les dispositions de la Loi sur l'Eau et pour des projets dont le montant est supérieur à 10 000 euros.

4. Communication

La situation de confinement a fortement réduit les actions pédagogiques. Néanmoins la sortie Natura 2000 animée par **A. MASTIO (Alsace Nature)** a pu se faire en septembre avec 9 participants, dans le cadre du programme de Forêt d'exception. **D. SCHWAB (CD 67)** rajoute que 2 sorties ont pu être réalisées en mai et juillet sur le site Natura 2000 situé sur la réserve naturelle départementale de Leutenheim.

5. Contrôle de l'animation de l'année 2018

L'animation des 2 sites Natura 2000 a fait l'objet d'un contrôle en 2020 qui portait sur l'année 2018, dans le cadre du règlement du développement rural européen. Des écarts dans le calcul de la subvention demandée, l'absence du volet financier dans le bilan annuel et l'absence du logo européen sur certains documents ont été relevés. Le respect des autres points dont le temps et actions consacrés à l'animation des 2 sites Natura 2000 est conforme.

6. Charte Natura 2000

Il est rappelé que le COPIL de 2019 avait validé la constitution d'un groupe de travail sur la refonte de l'outil Charte pour les 2 sites Natura 2000 et sous le pilotage de la DDT 67. Ce groupe de travail, constitué des animateurs des sites, des naturalistes locaux, des souscripteurs potentiels ou leurs représentants et le service instructeur de la DDT 67, s'est réuni plusieurs fois fin 2020.

Les Chartes modifiées ont fait évoluer cet outil en renforçant les engagements, en apportant une place plus importante à l'animateur des sites, et en intégrant un bilan annuel entre l'animateur et le souscripteur s'appuyant sur des indicateurs de résultats. La proposition du contenu des chartes est rediscutée lors du COPIL notamment sur des points évoqués par **F. Bucher (ONF)**.

Concernant la Charte attachée à la ZPS, il est acté que dans l'engagement 8 : « les documents d'aménagement » sont remplacés par « les documents de gestion », dans l'engagement 12 : la taille de 1m80 est remplacée par 1m40 pour la hauteur des peuplements sensibles (1m80, c'est lorsqu'il y a des cerfs), et dans l'engagement 21 il faut rajouter la précision « hors fossés bordiers ».

Concernant la Charte associée à la ZSC, dans l'engagement 10, il est rajouté que le labour est possible quand aucune autre possibilité ne permet les projets de reconstitution (notamment dans le secteur de la Donau).

Les remarques remontées des autres membres du COPIL (erreurs de frappes, coquilles, précisions mineures) seront intégrées au projet final.



Le Comité de pilotage valide unanimement les 2 propositions de Charte avec les modifications discutées et **S. Farny (DDT 67)** précise que ces 2 outils seront opérationnels dès la mise à jour des DOCOB (procédure simplifiée) et leur intégration sur le site officiel du réseau Natura 2000 de la DREAL Grand Est.

7. Renouvellement de la présidence du COPIL et de la structure animatrice des 2 sites Natura 2000

Au nom du Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg et représentant de l'Etat, **M. Bonneville** prend la parole. Le nombre d'élus présent au COPIL et représentants les communes membres du COPIL ne permet pas d'atteindre le QUORUM requis pour permettre le vote. Conformément à la procédure légale, un nouveau COPIL sera organisé en janvier 2021 afin de reprendre ce seul point à l'ordre du jour et ne nécessitera pas le QUORUM.

X X X X X

Christophe STURTZER conclut la réunion. Au vu des avancements constructifs entre les partenaires associés à la démarche Natura 2000, Christophe Sturtzer est confiant sur la suite qui sera donnée au suivi et animation des 2 sites Natura 2000 du territoire de Haguenau. Enfin il remercie les personnes du COPIL pour leur présence.